



Fiche cadre n°18 Développer l'ouverture à l'international

Ambition 3 du projet académique Développer l'ambition scolaire.
Objectif 5 du projet académique Favoriser les aspirations et les motivations.

Comité opérationnel de programme (Cop) : second degré public (141).
Action inscrite au Cop : oui non

Pilote de l'action

Sylvie Ragner, Dareic.

Objectif de l'action

Développer l'ouverture à l'international.

Public visé : Tous les établissements.

Modalités de l'action

- > Accroître la mobilité individuelle et collective des élèves pour améliorer les compétences en langues vivantes et leur offrir une ouverture culturelle et sociale sur le monde.
- > Aider les établissements du second degré à mettre en place des partenariats scolaires avec des établissements étrangers afin que ces derniers servent de cadre à la mobilité virtuelle et/ou physique, individuelle ou collective.
- > Accompagner les lycées dans la mise en place du volet international de la Réforme du lycée : « chaque établissement noue au moins un partenariat pérenne avec un établissement étranger autour d'une véritable coopération éducative pour encourager les séjours linguistiques ou les échanges à distance entre élèves français et étranger »).
- > Inscrire les partenariats dans la durée en développant les appariements dont la validation est prononcée par le recteur.
- > Mettre en place le réseau des correspondants départementaux de la DAREIC et des référents pour l'ouverture internationale.
- > Aider les établissements à mettre en place au sein de chaque établissement un enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAIE), conformément à la circulaire n°2009-172 du 24-11-2009 publiée au Bulletin officiel n°44 du 26 novembre 2009.
- > Développer les partenariats européens dans l'enseignement général (Comenius).
- > Promouvoir la formation professionnelle dans l'espace européen (stages professionnels dans des entreprises européennes).
- > Accroître la mobilité des élèves et des étudiants au sein de l'UE (programme Erasmus).
- > Développer de nouveaux partenariats académiques (conclusion de convention de coopération éducative transnationale qui permet la mise en œuvre de partenariats privilégiés et peuvent être utilisés par les écoles et les établissements scolaires).
- > Encourager la mobilité à des fins d'apprentissage en accompagnant les équipes éducatives des EPLE dans le montage de projets éducatifs à dimension internationale et la recherche de financement communautaire.
- > Encourager les échanges virtuels fondés sur l'utilisation des TICE, en accompagnement ou en remplacement des projets à mobilité physique.

Le partenariat scolaire est une mise en relation entre un ou plusieurs établissements français et européens ou étrangers, qui s'appuie sur un ou plusieurs projets de coopération éducative (circulaire n°2011-11 6 du 3-8-2011).

Nombre de personnes concernées : 1 ERAEI par établissement scolaire du 2nd degré.

Évaluation

Indicateurs de fonctionnement

- > Nombre de conventions de coopération éducative signées ou en cours d'élaboration.
- > Nombre de collèges/lycées impliqués dans ces conventions.
- > Nombre et nature des échanges (projets, partenariats, mobilités) effectués dans le cadre de ces conventions.
- > Nombre d'établissements ayant un ou plusieurs partenariats avec un établissement étranger.
- > Nombre de mobilités organisées dans le cadre d'un partenariat.
- > Proportion de collégiens/ de lycéens ayant participé à un échange dans le cadre d'un partenariat avec un établissement étranger.
- > Nombre d'appariements.

Indicateurs de résultat

- > Proportion d'EPL ayant désigné un ERAEI.
- > Proportion de collèges ayant un partenariat scolaire avec un établissement public étranger.
- > Proportion de lycées ayant un partenariat scolaire avec un établissement public étranger.
- > Nombre de projets de partenariats scolaires Comenius réalisés.
- > Nombre total d'élèves ayant participé à une mobilité collective.
- > Nombre total d'élèves ayant participé à une mobilité individuelle.
- > Nombre de stages professionnels dans des entreprises européennes.
- > Nombre de bourses Leonardo.
- > Nombre de chartes Erasmus.
- > Nombre total d'élèves ayant participé à une mobilité virtuelle.
- > Nombre d'établissements inscrits au programme européen eTwinning.
- > Proportion d'appariements actifs au cours de l'année écoulée.